

Aigre, le 23 mars 2016

IMPORTANT

Aux parents d'élèves de 3ème

Affaire suivie par
Isabelle Bégué
Principale
Téléphone
05.45.21.11.21
Fax
05.45.21.28.17
Courriel
Ce.0160001p@ac-
poitiers.fr

Objet : demandes de bourses nationales d'études de lycées – rentrée de septembre 2016

Même si le choix d'orientation pour la rentrée de septembre 2016 n'est pas encore arrêté, il faut dès à présent faire une demande de bourses nationales d'études de lycées.

Toutes les familles doivent retourner le coupon-réponse même si elles ne déposent pas de demande. Il atteste qu'elles ont pris connaissance des modalités d'attribution des bourses.

Comment procéder ?

⇒ A l'aide de la fiche « d'auto-évaluation », vous pourrez déterminer si vous pouvez bénéficier ou non d'une bourse du second degré.

⇒ Si vous répondez aux critères d'attribution, un dossier (bleu format A3) vous sera remis par le secrétariat du collège lors du retour du coupon-réponse ci-joint.

⇒ les revenus pris en compte sont ceux de 2014 (N-2) (c'est-à-dire l'avis d'imposition 2015) ou N-1 si une modification de la situation familiale entraîne une baisse de revenus, aucun revenu de l'année N (2016) ne sera pris en compte.

⇒ si les familles oublient de faire la demande de bourses lors de cette campagne la réglementation ne leur permettra pas d'établir un dossier en septembre prochain.

Adresse postale
1, rue du renclos
16140 AIGRE


EDUCATION NATIONALE
La Principale
Isabelle BÉGUÉ
La Principale
COLLEGE DE L'OSME



Demande de bourses de lycées - rentrée de septembre 2016

COUPON A RETOURNER POUR LE 04 AVRIL 2016

(même en cas de réponse négative)

Je soussigné(e) _____

Responsable de l'élève _____

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 23 mars 2016

déposera une demande de bourses de lycées pour la rentrée de septembre 2016 Un dossier (de couleur bleue) sera remis par le secrétariat du collège au retour de ce présent coupon

ne déposera pas de demande de bourses de lycées pour la rentrée de septembre 2016.

Date,

Signature

RAPPELS

- 1) Afin d'éviter tout litige ce coupon réponse est à retourner au secrétariat même si vous ne déposez pas de demande.
- 2) Aucun dossier ne sera étudié par la Direction Départementale de l'Education Nationale de la Charente Maritime (services des bourses) en dehors de cette campagne.